

Vieillesse de la main-d'œuvre et perspective intergénérationnelle

« **Mentorat et formation, deux cartes maîtresses pour l'avenir du Québec.** »

- La ministre Courchesne

par Jacqueline de Bruycker

Les travailleurs âgés sont avant tout et surtout des gens d'expérience et, à ce titre, ils contribuent tout autant que ceux qui sont plus jeunes qu'eux au développement des entreprises et de la société.

C'est pourquoi la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, **Michèle Courchesne**, considère qu'un envoi en mauvais signal en parlant de travailleurs âgés, aussi préfère-t-elle utiliser les mots travailleurs expérimentés, qui mettent en relief le savoir-faire et les

compétences de ces femmes et de ces hommes qui ont bâti le Québec.

« Il faut convaincre les employeurs de revoir l'organisation du travail pour que ces travailleuses et ces travailleurs souhaitent rester en emploi, veulent rester en emploi, pas nécessairement en travaillant 35, 40 heures par semaine, mais peut-être en réduisant leur temps de travail. Ils continueront ainsi de contribuer au développement économique du Québec, mais d'une façon différente de ce qu'ils ont fait jusque-là », considère la ministre.

Des clefs pour l'avenir

Cette contribution doit, selon elle, prendre la forme d'un mentorat.

L'organisation du travail doit permettre aux travailleurs expérimentés d'accompagner les plus jeunes, de leur transférer leurs connaissances et leurs compétences.

Si le mentorat est une carte maîtresse pour l'avenir, la formation en est une autre.

« Les travailleuses et les travailleurs expérimentés doivent encore avoir le goût de découvrir et d'apprendre, ils doivent conserver leur curiosité, c'est pourquoi l'accès à la formation tout au long de la vie professionnelle est fondamental. C'est aussi une façon de combattre les préjugés dont ils sont l'objet dans les milieux de travail et dans la société. »

La ministre Courchesne reconnaît qu'après avoir fait le même métier, occupé le même poste pendant 20, 25 ou 30 ans, les travailleurs n'ont pas toujours le goût de suivre une formation, d'autant qu'ils l'associent souvent à l'image d'un retour sur les bancs d'école.

« On va devoir adapter nos programmes de formation pour les travailleuses et les travailleurs d'expérience comme on devra le faire pour les plus jeunes. Il faut éveiller leur intérêt, les accrocher, en partant de ce qu'ils sont, de leur savoir, de leur expérience. C'est un défi énorme, mais nous le saurons le relever avec succès grâce à la collaboration de tous les intervenants », estime-t-elle.



Il y a 20 ans, enchaîne-t-elle, les mesures gouvernementales, les stratégies des entreprises, la ligne de conduite des syndicats, tout concourrait à favoriser la retraite anticipée des travailleurs d'expérience pour faire place aux jeunes.

Une nouvelle donne

Aujourd'hui, la donne a changé du tout au tout. Face à la diminution de notre force vive sur le marché du travail, prévue dès 2011, l'objectif n'est plus d'inciter les travailleurs expérimentés à partir à la retraite le plus tôt possible, mais bien de les garder en emploi le plus longtemps possible. Pour gagner cette course contre la montre, la ministre mise sur la capacité de mobilisation de la société québécoise.

« *Le gouvernement, les entreprises et les syndicats peuvent travailler ensemble dans un esprit de dialogue afin de créer la richesse au Québec et de répondre aux besoins particuliers de travailleuses et des travailleurs,*



Michèle Courchesne, Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

des entreprises, des régions », note-t-elle.

Félicitant la CSD d'avoir pris les devants dans ce dossier, elle souligne que la recherche-action menée par la Centrale démontre clairement l'importance et la pertinence d'une approche concertée vis-à-vis le vieillissement de la main-d'œuvre. Quant au guide syndical d'intervention, dont elle note la qualité, il constitue, selon elle, un outil de sensibilisation et d'action de première importance, compte tenu de tout le travail qu'il reste à accomplir à cet égard.

Des dossiers qui progressent

En ce qui a trait au comité sur la retraite progressive, constitué dans la foulée du Forum des générations d'octobre 2004, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale mentionne qu'il a complété ses travaux et que le gouvernement a entrepris des négociations avec le fédéral. Des modifications aux lois fiscales fédérale et provinciale ainsi qu'à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite sont, en effet, nécessaires pour favoriser le recours à la retraite progressive

et la rendre plus compétitive face à la retraite anticipée.

Elle a, par ailleurs, réaffirmé que le Programme de soutien du revenu pour les travailleurs âgés constituait toujours un dossier prioritaire pour le gouvernement du Québec et que celui-ci, aux lendemains de l'arrivée au pouvoir du Parti conservateur à Ottawa, a pris contact à ce sujet avec le gouvernement de Stephen Harper. 

